



THEME TWO
**AMÉLIORATION
DE L'ACCÈS À L'
ÀSSAINISSEMENT**

Capitalisation du
Programme Eva II-Senegal



THEME TWO
**AMÉLIORATION
DE L'ACCÈS À L'
ÀSSAINISSEMENT**

Capitalisation du
Programme Eva II-Senegal

ACRONYMES

AEPA	- Alimentation en Eau Potable et Assainissement
BALP	- Bac A Laver et Puisard
CP	- Comité de Pilotage
CR	- Communauté Rurale
DAO	- Dossier d'Appel d'Offres
DGPRES	- Direction de Gestion et de Planification des Ressources en Eau
DPIC	- Direction de la Prévention Individuelle et Collective
DAS	- Direction de l'Assainissement
DHU	- Direction de l'Hydraulique Urbaine
EFI	- Ecole de Formation des Enseignants
EREAH-BV	- Education Relative à l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène Basée sur les Valeurs
EVA/WAC	- De l'Eau pour les Villes Africaines (programme)
GIE	- Groupement d'Intérêt Economique
GIRE	- Gestion Intégrée des Ressources en Eau
OCB	- Organisation Communautaire de Base
OM	- Ordures Ménagères
OMD	- Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMVS	- Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONAS	- Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONG	- Organisation Non Gouvernementale
ONU-Habitat	- Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains
PAQPUD	- Programme d'Appui aux Quartiers Péri-Urbains de Dakar
PCD	- Programme communal de Développement
PEPAM	- Programme national pour l'Eau Potable et l'Assainissement du Millénaire
PLHA	- Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement
PLT	- Projet Eau à Long Terme
PME	- Petite et Moyenne Entreprise
PSE	- Projet Sectoriel Eau
SDE	- Société des Eaux
SMDD	- Sommet Mondial sur le Développement Durable
SONES	- Société Nationale des Eaux du Sénégal
SPEPA	- Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement
TAISSE	- The African Institute of Sathya Sai Education
UE	- Union Européenne
UNICEF	- Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIP	- Ventilated Improved Pit latrines
WAC/EVA	- Water for African Cities programme
WACNET	- Water for African Cities Network

AVANT-PROPOS

Le Sénégal a mis en place le Programme National d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM) qui constitue un cadre d'intervention unifié dans ces deux domaines. Ce cadre assure coordination et synergies, avec un ensemble de règles communes, tout en facilitant l'échange d'expériences dans le domaine plus large de la lutte contre la pauvreté. Le Programme national a aussi son rôle à jouer dans le suivi des performances et l'évolution du cadre organisationnel et institutionnel des secteurs de l'hydraulique et de l'assainissement au Sénégal. A travers le PEPAM, le Sénégal entend faire face à l'augmentation de la demande, tout en améliorant la qualité des services et en étendant le périmètre de desserte.

A Dakar, le Programme De l'eau pour les villes africaines (EVA) s'appuie sur cette politique de l'Etat sénégalais et intègre les sept objectifs qui ont été repris dans le document de projet, à savoir: (i) la consolidation et l'extension des activités de la phase I du programme EVA; (ii) la mise en place de mécanismes novateurs

de financement des branchements sociaux en direction des couches les plus pauvres ; (iii) l'appui aux communes de Ngor, Ouakam et Yoff afin qu'elles disposent largement de services de collecte des déchets; (iv) la mise en place d'un cadre intercommunal, novateur et fonctionnel entre ces trois communes ; (v) la mise à disposition, sur des bases participatives, de systèmes durables d'assainissement pour les gros villages autour du lac de Guiers afin de préserver son environnement ; (vi) l'élaboration d'un document-guide sur la politique et la stratégie en matière d'assainissement au Sénégal ; et (vii) l'appui à toutes les interventions par une stratégie de communication et de sensibilisation en concordance avec celle en cours au titre du PLT.

Pour un coût total de \$US3 467 836 (2006-2007) dont \$US 2 480 371 sont financés par ONU-Habitat (71,5%) et \$US 987 465 (38,5%) sous forme de contribution nationale du Gouvernement Sénégalais et des partenaires, les activités comprennent les neuf éléments suivants: (a) l'évaluation

de l'incidence sur la pauvreté de la politique de branchements sociaux et de bornes fontaines; (b) l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à Malika et Keur Massar, Dakar ; (c) l'extension de l'accès aux systèmes d'assainissement en faveur des pauvres à Ngor, Yoff et Ouakam-Dakar ; (d) la consolidation des mesures de Gestion de la Demande en Eau (GDE) de la phase I du programme ; (e) la réduction de la consommation d'eau des administrations, tous bâtiments publics confondus; (f) la gestion des bassins versants urbains ; élaboration et mise en œuvre

d'un programme de suivi de la qualité de l'eau du lac de Guiers par la mise en place de systèmes bien adaptés pour la gestion des déchets humains et des eaux usées domestiques dans les villages riverains ; (g) un/e programme/campagne de sensibilisation du public, des communautés, des décideurs et institutions sur la dimension sociale, environnementale et économique de l'eau ainsi que de l'assainissement ; (h) l'Education Relative à l'Eau, à l'Assainissement et à l'Hygiène Basée sur les Valeurs (EREAH- BV) et (i) un cadre d'échanges d'information, la promotion de partenariats et la capitalisation de

En ce qui concerne les rejets d'eaux de drainage, leur volume réduit s'accompagne d'une forte concentration en minéraux dissous, ce qui fait que leur impact est maximal sur la qualité des eaux.

AVANT-PROPOS

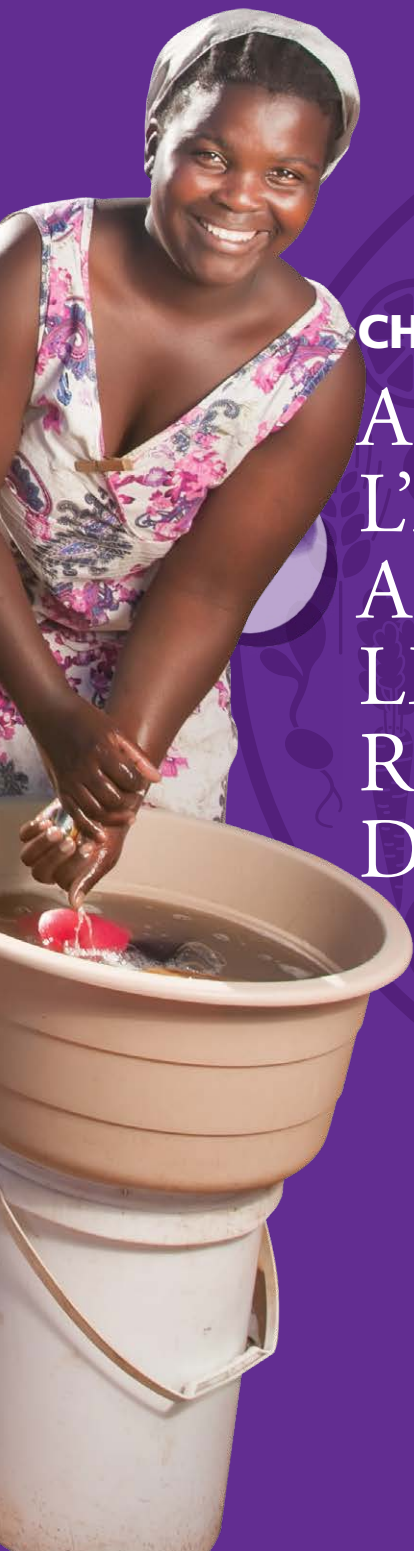
De manière générale, les produits suivants sont attendus:

- Les institutions en charge de l'eau et de l'assainissement se trouvent en mesure d'élaborer, de mettre à disposition et de gérer des services améliorés, y compris les normes et outils de gestion, en prenant en compte la dimension du genre.
- Les principaux acteurs du domaine de l'eau et de l'assainissement (partenaires du développement, ONG, institutions publiques et privées et les communautés) travaillent en synergie pour encourager l'investissement dans des programmes nationaux.
- Les institutions du secteur de l'eau et de l'assainissement renforcent leurs capacités pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement et ceux du Sommet Mondial sur le Développement Durable, à travers des cadres performants d'échange d'information et de suivi des indicateurs pertinents.

Suivant le détail des activités, les produits attendus sont les suivants:

- Les résultats de la phase I du programme sont disséminés à travers une campagne d'information.
- Le mécanisme de financement de branchements sociaux en direction des couches les plus pauvres est mis en place.
- Les populations les plus pauvres de la ville de Dakar disposent, en grande majorité, de services d'eau potable et d'infrastructures d'assainissement adéquats (assainissement individuel et semi-collectif) ;
- Les populations des communes de Ngor, Ouakam et Yoff disposent, en grande majorité, de services de collecte des déchets solides ;
- Un cadre intercommunal novateur est en fonction entre les communes de Ngor, Ouakam et Yoff pour au moins un volet du programme de démonstration de la composante « assainissement » ;
- Le drainage des eaux pluviales pour la commune de Ngor est réalisé ;
- Un programme de réduction des consommations d'eau des administrations est étendu à un plus grand nombre de bâtiments publics.
- La qualité des eaux du lac de Guiers est améliorée.
- Les villages riverains du lac de Guiers sont alimentés en eau potable et disposent de systèmes d'assainissement.
- Un document-guide pour la politique et la stratégie en matière d'assainissement est élaboré.
- Une stratégie est mise en œuvre pour la sensibilisation aux questions liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène en direction tant du grand public que des établissements scolaires et des communautés.
- L'Education Relative à l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène Basée sur les Valeurs (EREAH-BV) est mise en œuvre ; les documents s'y rapportant ont été élaborés, l'approche est intégrée dans les programmes d'enseignement formel et non formel.
- L'approche « Genre » est adoptée et effective dans l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène ainsi que dans le système éducatif.
- Des équipes de formateurs en Education Relative à l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène Basée sur les Valeurs (EREAH-BV) sont mises en place dans les établissements scolaires et les communautés où le projet a été mis en œuvre.
- Des infrastructures d'AEP sont disponibles dans les écoles et les communautés pilotes de l'EREAH-BV, grâce à quoi la présence des filles à l'école est plus assidue qu'avant le projet .
- Un programme d'échange d'information entre les établissements pilotes de l'EREAH-BV est mis en place, des protocoles de jumelages sont établis, des visites d'étude périodiques sont organisées.
- Un mécanisme de gestion et d'échange d'information est mis en place.

Le présent document capitalise les différentes expériences pilotes afin de donner une vision synthétique des actions menées et de les porter à la connaissance du grand public.



CHAPITRE 01

ACCES A L'ASSAINISSEMENT ET A L'HYGIENE POUR LES POPULATIONS RIVERAINES DU LAC DE GUIERS

Problématique de l'assainissement et de l'hygiène autour du lac

Dans l'étude de Scandia Consult en 2005, on note qu'autour du lac, l'assainissement des eaux usées a rarement été pris en compte dans le passé par les projets de développement. Ce qui fait que, dans la majorité des villages riverains du lac de Guiers, la situation de l'assainissement est précaire.

Certains villages avaient cependant déjà bénéficié de l'assainissement individuel (latrines) en 2002-2003 dans le cadre du projet ONU-Habitat phase 1.

Il reste beaucoup à faire, eu égard à la croissance de la population et à la prise de

conscience progressive des problèmes occasionnés par le manque d'assainissement, notamment les maladies.

En l'absence de systèmes d'assainissement adéquat dans les localités riveraines du lac, les ménages rejettent leurs eaux usées directement dans la nature. Rares sont ceux qui disposent d'une fosse septique ou de latrines ou toilettes à domicile. En conséquence, la plupart font leurs besoins directement dans la nature, ou chez les voisins lorsque ceux-ci disposent des équipements voulus.

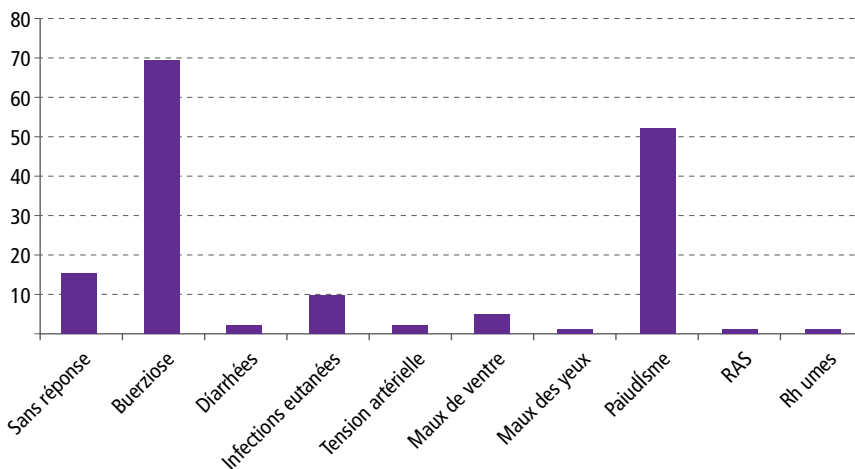
Les maladies liées à l'eau sont une des composantes essentielles des conditions sani-

taires prévalant dans la région ; 93% des localités sont touchées par le phénomène. La bilharziose et le paludisme constituent les affections les plus fréquentes.

On retrouve également d'autres types de maladies telles que les diarrhées, les dermatoses, et les maladies du foie chez le bétail.

A l'échelle de la concession également, c'est le même tableau qui ressort. La bilharziose et le paludisme, maladies fortement liées à la présence de l'eau, sont les plus fréquents avec une occurrence généralement saisonnière.

Figure 1.1: % des maladies enregistrées dans la zone du lac



L'installation de latrines dans certaines localités a donné lieu à des changements de comportement assez positifs. Ce qui est une raison supplémentaire de promouvoir de tels systèmes. La gestion à domicile des eaux usées domestiques et des déchets humains va réduire leur passage direct dans les eaux de surface et ainsi réduire les sources de contamination du lac.

Les initiatives du programme EVA II

Le programme EVA II vise l'amélioration des conditions socio-sanitaires des populations de 30 villages riverains du lac afin de réduire les pollutions humaines.

Il s'agit de promouvoir des systèmes adéquats de gestion des déchets humains et des eaux usées domestiques, ainsi que des comportements favorables à l'AEPHA dans les villages concernés par le projet.

Le projet vise à également renforcer les capacités des acteurs locaux (relais communautaires, enseignants et artisans maçons), ainsi qu'à mettre en place un mécanisme de financement endogène (système de micro-crédit) permettant aux populations d'acquiescer les ouvrages même après l'achèvement du projet.

PROMOUVOIR
L'AEPHA POUR PLUS
D'HYGIENE



Latrine scolaire à Yamane

Les résultats et impacts du projet

Dans le cadre du projet, le CREPA a réalisé les ouvrages dans les villages ci-après :

Les TCM sont les plus demandées (environ 54 % de la demande). Le Tecpan et la vietnamienne restent marginaux en raison de leur nouveauté.

Pour les latrines scolaires, deux ouvrages à 4 cabines ont été réalisés à Mbane et à Yamane ; deux autres à 2 cabines ont été réalisés à Ndiaminar Keur Kane et à Ndiaminar Loyenne, et enfin une latrine scolaire à cabine unique à Brar.

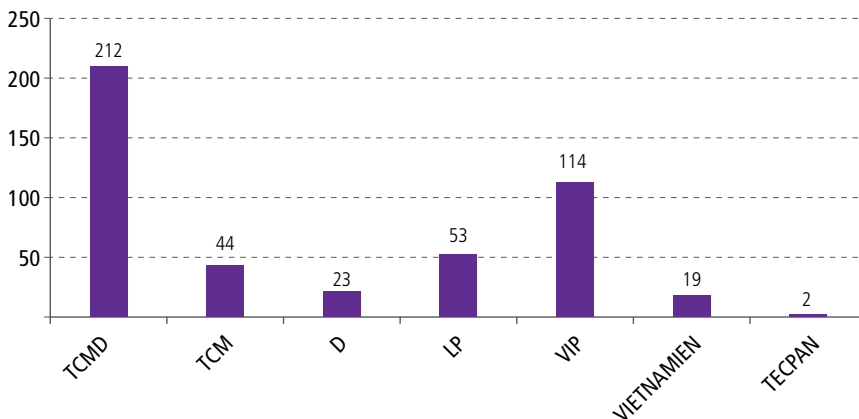
MODE D'INTERVENTION

La stratégie d'intervention repose sur un processus participatif qui intègre cinq éléments :


1. L'étude de faisabilité et d'exécution ;
2. Le renforcement des capacités des acteurs locaux pouvant contribuer à la mise en œuvre du programme (femmes relais et enseignants, maçons) ;
3. La mobilisation sociale des populations dans la mise en œuvre du programme ;
4. Le suivi-évaluation ;
5. La mise en place d'un mécanisme de financement endogène.

Villages	Ouvrages réalisés
Ndiaminar	20
Guanket Guente	13
Badjinkobé	9
Colonat	29
Mbane	17
Loboudou	11
Diaminar Loyenne	31
Diaminar Loyenne	30
Singou Diéry	60
Yamane	67
Sanéne Takk	73
Nitey Yone	11
Bounth Bath	6
Diokhor île	57
Temeye	8
TOTAL	442

Figure 1.2: Type d'ouvrage



Types d'ouvrages	Ouvrages réalisés
TCMD	212
TCM	44
VIP	114
D	23
LP	53
TECPAN	2
VIETNAMIEN	19
LP	442



Le CREPA a commencé par une étude du milieu qui a permis de mieux connaître la zone d'intervention (villages, écoles, etc.), de choisir le type d'ouvrage, et de signer un protocole d'accord avec la mutuelle d'épargne de crédit (MECAPP).

Les actions ont essentiellement porté sur la mobilisation sociale et les activités de sensibilisation poursuivies à travers les relais communautaires.

Ces relais communautaires, formés dans le cadre de ce projet, poursuivent les actions de sensibilisation en faveur d'un changement de comportement à l'égard de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.

Les relais font l'objet d'un suivi de la part du chef du service « Développement communautaire » qui effectue des missions dans les villages concernés. Les demandes et contributions sont par la suite collectées avant la construction d'ouvrages d'assainissement au bénéfice des ménages.

Les relais maîtrisent parfaitement les outils de communication mis à leur disposition

(SARAR /PHAST) ; ils font souvent l'objet d'évaluations et certains bénéficient de sé-
ance de recyclage. Au moins trois relais com-
munautaires et deux maçons sont désignés
dans chaque village pour le renforcement
des capacités.

La réalisation des ouvrages s'est faite sur la base de la collecte des demandes directes ou indirectes. Les demandes directes émanent des bénéficiaires qui payent directement leurs contributions financières ; les indirectes, de ceux qui passent par la MECAPP pour un octroi de crédit selon les procédures de financement pour l'acquisition d'ouvrages d'assainissement.

Les demandes concernent majoritairement les Toilettes à Chasse Manuelle (TCM).

Pour honorer leur contrepartie afin d'acquérir les ouvrages, la plupart des bénéficiaires ont opté pour le microcrédit.

Ceci se justifie par la préférence pour la TCM et la douche, pour lesquelles les contributions individuelles sont plus élevées. Cependant, certains bénéficiaires ont préféré verser leur contribution en espèces.

Des comités locaux du projet sont mis en place dans les villages concernés. Ces comités servent d'interlocuteur entre les populations et le projet, de sorte que leurs membres sont fortement impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Les quatre grands types de difficultés rencontrées sont les suivants:

- L'installation des systèmes d'eau dans les villages concernés n'a pas précédé la mise en place des ouvrages d'assainissement. Cela rend difficile aussi bien la réalisation que l'entretien des ouvrages dans certaines localités
- En dépit de l'importance et de l'ampleur du projet, un chef de projet n'a pas été recruté à temps plein pour une meilleure planification et un bon suivi des activités.
- Certains villages proches du lac dont la pollution humaine est visiblement très forte n'ont pas été pris en compte dans le projet (exemple : Keur Momar Sarr, Guéou,).

- La satisfaction de toutes les demandes exprimées n'était pas possible avec le budget alloué au programme. L'efficacité des systèmes de microcrédit à mettre en place, avec les contributions des uns et des autres, devrait permettre de construire des ouvrages supplémentaires, augmentant ainsi le nombre des réalisations. La notion de quota a été introduite et les ouvrages ont été répartis en fonction de la taille des villages.

L'INITIATIVE MICROCRÉDIT

La Mutuelle d'Épargne et de Crédit des Agriculteurs et Pêcheurs et Pasteurs (MECAPP) a son siège à Keur Momar Sarr, localité riveraine du lac de Guiers. Elle a été choisie pour participer au projet du fait qu'elle est implantée dans la zone concernée et possède de l'expérience dans le financement de micro-projets de développement en milieu rural en faveur des groupements de femmes. Un protocole d'accord a donc été conclu entre le CREPA et la MECAPP.

Suite à cet accord, un fonds de garantie équivalent à 15 millions de francs CFA (soit

environ 22 900 euros, ou \$US 29 500) a été déposé sur un compte CREPA ouvert à la MECAPP. Ce fonds servirait à couvrir les risques de non-recouvrement de crédits et permettrait à la mutuelle de financer la contrepartie des bénéficiaires jusqu'à concurrence d'au moins deux fois le montant de la garantie sous forme de crédit aux bénéficiaires remboursable sur une période de neuf mois. L'accord fixait le plafond des crédits à 500 000 F CFA (soit quelque 760 euros, ou

\$US 980) pour un taux d'intérêt mensuel de 2%. Mais, par la suite, ce taux a été ramené à zéro de manière consensuelle pour soulager les populations. Néanmoins, un appui institutionnel représentant environ 20% de la garantie, soit trois millions de francs CFA (soit quelque 4 600 euros, ou \$US 5 900), a été accordé à la mutuelle en compensation du manque à gagner.



ETAPES DU PROCESSUS D'OCTROI DE MICRO CRÉDIT

- LE CREPA remet à la MECAPP la liste des personnes ayant exprimé une demande en ouvrages d'assainissement et n'ayant pas les moyens de contribuer financièrement dans l'immédiat ;
- Pour chaque bénéficiaire potentiel, un accord de crédit est délivré par le CREPA, précisant le montant de la contrepartie et transmis à la MECAPP faisant office d'une demande de crédit ;
- Les bénéficiaires potentiels se présentent à la MECAPP pour effectuer les formalités d'obtention de prêt, précédé de l'ouverture d'un compte.
- La MECAPP procède à la vérification de toutes les informations utiles sur le membre et le cas échéant, valide le dossier de crédit et délivre un quitus au bénéficiaire ;
- Après étude des dossiers, la MECAPP donne notification au CREPA. Cette notification constitue la référence officielle du montant reçu et transféré sur le compte CREPA ;
- Après cette notification, le CREPA procède à la programmation et la planification de l'exécution des ouvrages et le bénéficiaire rembourse le crédit sur une période de neuf mois.



Les leçons apprises et les contraintes

Table 1.1: XXXXX

Leçons apprises	Les contraintes
<p>L'octroi de crédits par la MECAPP a connu un grand engouement au départ, avec 143 bénéficiaires (pour un montant total de 13 869 000 F CFA (soit environ 21 150 euros, ou \$US 27 200). Cependant, les remboursements de la part des bénéficiaires ont connu des retards liés à ceux intervenus dans la réalisation de certains ouvrages. Cela a engendré une crise de liquidité momentanée, avec une phase de trésorerie très tendue.</p> <p>Les dirigeants de la MECAPP, pour faire face à cette situation, ont tenté un projet de mise en réseau avec les autres mutualistes de la place, dont la MECAPP de Dakar, afin d'amortir le choc. Au final, le mécanisme mis en place a permis d'octroyer 18 053 000 F CFA (27 500 euros, ou \$US 35 400) de crédits à 311 bénéficiaires qui disposent désormais d'un compte à la MECAPP. Ce montant, correspondant à la contribution des bénéficiaires (qui varie entre 10 et 50%) pour la réalisation de 479 ouvrages d'assainissement autonome, n'est pas remis aux emprunteurs mais versé sur le compte du CREPA qui réalise les travaux. Le recouvrement se fait par la MECAPP avec l'appui d'un agent du CREPA. L'option du recouvrement groupé de proximité est souvent adoptée. Cela signifie que l'équipe de recouvrement se déplace dans les villages à des dates fixées en accord avec les bénéficiaires.</p> <p>A ce jour, et bien que la plupart des crédits ne soit pas encore arrivée à échéance, le taux de recouvrement est très élevé dans certains villages. C'est le cas de Yamame et de Singou Diery, où il est supérieur à 60%. Mais dans l'ensemble, le taux de recouvrement reste très faible. Plus de 90% des demandeurs d'ouvrages ont choisi de souscrire au crédit pour honorer leur contrepartie. Cela leur permet de bénéficier d'une gamme variée d'ouvrages jugés bien plus commodes. Pour la durabilité du système, les maçons formés à l'échelle locale seront constitués en GIE afin de continuer les constructions après le projet, en partenariat avec la MECAPP.</p>	<p>Elles principales contraintes rencontrées dans la mise en œuvre, se présentent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la baisse du dollar qui a affecté les activités prévues; - les retards de paiement ; - le renchérissement des coûts des matériaux ; - l'harmonisation des outils d'intervention, surtout pour la sensibilisation des acteurs ; - l'interférence avec d'autres projets existants sur le terrain, notamment le PEPAM/BAD. <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;">   </div>

CHAPITRE 02

ACCÈS À L'ASSAINISSEMENT À NGOR, YOFF ET OUKAM.



L'habitat y est essentiellement constitué de maisons en dur, mais il faut noter qu'il existe encore quelques baraques dans la zone.

Problématique de la gestion des déchets et des eaux usées

Les communes d'arrondissement de Ngor, Ouakam et Yoff se situent à l'ouest de la Région de Dakar (cf. carte ci-dessus). L'habitat y est essentiellement constitué de maisons en dur, mais il faut noter qu'il existe encore quelques baraques dans la zone. Cet habitat est en partie de type traditionnel, avec des concessions imbriquées les unes aux autres, et de manière générale, on trouve plusieurs ménages dans une même concession.

La commune d'arrondissement de Ngor

La commune s'étend sur une superficie de 4 km². Elle compte 9 240 habitants et la densité moyenne est de 2 310 habitants au km². L'essentiel de la population est concentrée dans la partie ouest. Vers l'est, les densités sont plus faibles.

La commune d'arrondissement de Yoff

La commune d'arrondissement de Yoff couvre une superficie de 790 ha. En 1996, pour les besoins des élections municipales, le re-

censement a estimé la population à 4 000 habitants, dont 26 680 pour le village traditionnel et 19 320 pour la zone d'extension. Ce qui donne, dans l'ensemble de la commune des densités de l'ordre de 50,6 habitants/ha.

La commune d'arrondissement de Ouakam

La commune d'arrondissement de Ouakam est délimitée au nord par celle de Ngor. Elle a une population estimée à 28 193 habitants avec une densité d'environ 2 071 /km².

Ces communes présentent des poches de pauvreté avec de graves déficiences dans l'accès aux services de base, notamment sanitaires.

A Ngor et Yoff, il a été constaté que la quasi totalité des eaux de lessive et de cuisine, et une partie des eaux de douche et de WC, sont rejetées sur la plage. Cette situation est très dommageable aussi bien pour la faune aquatique que pour les personnes

qui fréquentent la plage. L'exposition au péril fécal est visible et directe. Cette situation est préoccupante, surtout pour l'activité économique de Ngor en raison du nombre élevé de touristes qui fréquentent les zones hôtelières alentour et l'île faisant partie du village (activité correspondant à environ 40% des lits des hôtels de Dakar).

Dans ces quartiers traditionnels de Dakar, de solides structures communautaires permettent aux populations de s'organiser autour des activités traditionnelles de pêche. Ces villages sont caractérisés par un habitat spontané irrégulier ancien, avec une voirie très faiblement structurée constituée de ruelles très étroites et sinueuses. Une circulation autre que pédestre y est difficile voire impossible.

La gestion des déchets et des eaux pluviales y est difficile. Pour les eaux usées le projet PAQPUD a permis de couvrir une partie de la zone avec la réalisation d'un réseau semi-collectif.

Les initiatives du programme EVA II

Dans le souci d'impulser des activités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en faveur des couches les plus pauvres, le Programme EVA se propose d'accompagner l'ONAS dans l'exécution du projet à Ngor, Yoff et Ouakam afin de renforcer les acquis du PAQPUD. Les interventions du PAQPUD ont été financées par la Banque Mondiale à travers le PLT ; elles

ont fourni des ouvrages individuels et communautaires, un réseau d'assainissement semi-collectif ainsi qu'un volet IEC.

Le programme EVA II, qui s'intègre parfaitement dans la politique de l'Etat à travers le PEPAM, s'est également justifié par l'existence d'un projet intercommunal dans la zone.

Le projet EVA aide les populations démunies de Ngor à se doter de systèmes d'assainissement pour l'évacuation des eaux usées. Il a aussi pour objectif de définir un système de gestion approprié pour les ordures ménagères dans les trois communes. Il doit comporter aussi le drainage des eaux pluviales du versant sud du village de Ngor.

Résultats attendus

Le projet comporte les sept volets suivants :

- La réalisation d'un réseau de système semi-collectif sur le versant nord du village de Ngor
- La réalisation de quatre édicules publics à Ngor ;
- L'équipement des zones avec un matériel adéquat de collecte d'évacuation de boues de vidanges (vacutug) et d'entretien du réseau du système semi-collectif;
- L'acquisition des bennes pour la collecte des ordures ménagères dans les trois communes ;
- La définition d'un système de gestion appropriée des déchets solides à mettre en place dans la commune, et éventuellement dans un cadre intercommunal (Yoff, Ngor et Ouakam) ;
- La construction d'un canal pour le drainage des eaux pluviales à Ngor
- L'implication des populations dans le processus de mise en œuvre et le développement du volet « sensibilisation »



Danse traditionnelle lors de séance de mobilisation sociale

Les résultats et les impacts du projet

En termes d'investissement physique, ce volet a bénéficié de la plus grande allocation de tout le programme EVA II. La commune de Ngor, qui se situe sur une colline, a reçu sur son versant maritime deux stations de pompage pour refouler les effluents collectés par 34 km d'un réseau initialement prévu en semi-collectif mais modifié en tout-à-l'égout en raison des pentes favorables et de la difficulté d'accès pour vidanger les fosses. Les pompes refoulent vers le réseau d'égout public de la ville.

Le réseau a permis de raccorder des ouvrages domiciliaires des ménages, qui ont fourni une participation financière symbolique d'environ 7 000 F CFA (soit 10,7 euros, ou \$US 13.7) (le projet est financé à 100% par EVA II).

Ce réseau d'assainissement semi-collectif étendu est bien adapté au type d'habitat traditionnel ; mais, pour éviter les interventions manuelles de débouchage et d'évacuation des boues décantées dans les fosses d'interception, ONU-Habitat a fourni deux Vacutugs à la mairie en raison de l'inaccessibilité pour les engins classiques de l'ONAS. Une équipe d'entretien est mise en place pour régler les problèmes de fonctionnement signalés par les populations. Les

deux autres Vacutugs seront conservés par l'ONAS pour les besoins de curage et de vidange dans les autres zones (Yoff, Ouakam, Cambéréne, Bargny et Mbao).

Par ailleurs, deux édicules publics sont en construction, dont l'un, de type indien, est associé à un dispositif de valorisation de biogaz. Il est implanté à proximité d'une zone de baignade et d'un lieu de prière et comporte pour les femmes : deux douches, dont une pour handicapées, et trois WC. Pour les hommes, il existe également deux douches dont une pour les handicapés, cinq WC et cinq urinoirs. Il est prévu un magasin ainsi qu'un local pour le gardien.

Le dispositif biogaz est en perspective avec l'appui d'un expert de l'ONUDI, John Afari Idan, qui a capitalisé une grande expérience acquise au Ghana.

Exemple de fosse biogaz au GHANA


Le projet a aussi équipé les trois communes d'une benne semi-remorque d'une capacité de quatre tonnes ainsi que de petit matériel. Des poubelles sont données aux groupements féminins afin d'organiser le système de pré-collecte et de collecte, pour que les concessionnaires publics puissent évacuer régulièrement les ordures ménagères.

Une citerne tonne à lisier de 6 m³ assure le

transport des boues de vidange. Le tracteur qui l'accompagne a été budgétisé et sera acheté par l'intercommunale. Sur une distance plus longue aux alentours de Ngor, la citerne pourra satisfaire la demande que le vacutug ne peut pas traiter (vitesse et capacité limitées pour de grandes fosses septiques des quartiers des Almadies).

Dans le but d'assurer une bonne utilisation de ces équipements et des ouvrages réalisés, l'ONAS a signé un protocole d'accord avec la commune de Ngor et un comité de gestion a été institué par arrêté municipal. L'activité de ce comité s'appuie sur un cahier des charges et une stratégie de gestion du réseau et des ordures ménagères déjà élaborés. Tout cela signifie qu'une gestion décentralisée de l'assainissement faisant participer les bénéficiaires est actuellement mise à l'épreuve du terrain.

En raison de la performance du réseau, mais surtout de son bon autocurage (village sur une colline), les bouchons sont peu fréquents. Les vacutugs sont très bien adaptés aux ruelles du village et permettent la vidange des fosses d'interception. La mobilité des engins est satisfaisante, et les services techniques de l'ONAS ont formé les préposés à leur utilisation, tout en les aidant



aussi à décider de la fréquence des vidanges d'huile et autres services d'entretien nécessaires.

Chaque engin doit être manipulé par une équipe d'au moins deux ou trois personnes, compte tenu de la manutention lors des vidanges (montage des flexibles) ou des poussées pour le recul de l'engin sur de courtes distances (virages très serrés, par exemple).

Un bassin-tampon devra être construit pour servir de lieu de dépôtage aux vacutugs avant enlèvement par des camions de vidange pour transfert aux stations de traitement des boues, situées à une vingtaine de kilomètres, à Cambéréne.

Pour mener à bien ce projet, l'ONAS a aidé à la mise en place de comités de pilotage locaux et travaillé de manière participative à l'élaboration d'un cadre institutionnel (ci-dessous) afin de bien encadrer, et de

manière durable, son partenariat avec les communes. Cette expérience riche d'enseignements sera répliquée et va contribuer à la réflexion dans d'autres projets, notamment l'assainissement des centres secondaires ainsi qu'à l'échelle des régions.

Le cadre organisationnel s'appuie sur les principaux acteurs que sont l'ONAS, la commune de Ngor, le Comité local de Pilotage et le Comité de gestion.

- L'ONAS accepte de déléguer en partie à la commune la gestion et les opérations de petite maintenance du réseau existant sur place. L'ONAS reste toutefois le maître d'ouvrage avec la responsabilité technique aussi bien du réseau existant que de toute infrastructure d'assainissement installée par ses soins dans la commune; il assure la gestion des grosses maintenances et fournit des appuis en matériels et en

renforcement des capacités en délivrant des formations techniques et en sensibilisant les populations

- Le Comité Local de pilotage a un caractère consultatif et est composé des représentants des chefs religieux et coutumiers, de représentants des femmes, des jeunes et de la Mairie. Il est sous la tutelle de la Mairie
- Le CLP assure les fonctions d'orientation ainsi que de régulation et de gestion des conflits
- Le Comité de Gestion assure le choix des exploitants ou prestataires de services d'assainissement, la collecte des fonds auprès des usagers et ménages, et la gestion du matériel. Le comité est présidé par le Maire et compte en son sein un représentant de l'ONAS, des préposés à la gestion des déchets (solides, liquides, eaux pluviales), des personnes ressources (service d'hygiène) et un personnel permanent.

Activités « soft »

Le projet a utilisé les boîtes à images et la technique du hiatus dérivée de la méthode PHAST SARAR, qui insiste sur la nécessité de passer d'une situation défavorable à une amélioration sur le plan de l'hygiène, de l'assainissement et de la propreté.

Le projet s'est appuyé sur des relais ayant bénéficié d'une formation, mais aussi sur

l'aide des préventionnistes de la DPIC pour mobiliser les communautés dans les trois communes.

Des visites à domicile, des entretiens, des visites guidées et un forum ont permis, de manière soutenue et sur une période de quatre ans, de toucher le maximum d'habitants et de les faire adhérer au projet pour une amélioration du cadre de

vie et le changement comportement en matière d'hygiène et d'assainissement.

L'ensemble des outils pratiques (supports sous forme d'images, vidéo-projecteurs) ont été conçus et utilisés pour permettre aux populations d'identifier les problèmes auxquels elles sont confrontées en matière d'assainissement, de les analyser et de préconiser des solutions.

Les leçons apprises et les contraintes

Table 2.1: XXXXX

Leçons apprises et difficultés rencontrées	Recommandations
<p>Lors du commencement des travaux de construction de l'édicule de type indien, l'implantation a posé des difficultés qui ont obligé à revoir le plan d'exécution initial. Cela s'imposait du fait de l'espace limité sur lequel le maire et les notables du village se sont accordés. Ce fut aussi le cas pour l'édicule de la mosquée de Ndiogarane, où l'emplacement initialement retenu faisait l'objet d'un litige avec un voisin. Finalement, avec l'intermédiation du maire, un arrangement a été trouvé : l'édicule a été implanté sur la partie du terrain qui ne souffre d'aucun litige, et le nombre de cabines a été réduit à quatre, avec en plus une aire d'ablutions et des urinoirs.</p> <p>Sur le plan technique, l'option de valorisation du biogaz sur un édicule a été finalement retenue au titre d'expérience pilote, bien que l'expert en biogaz ait suggéré de généraliser la construction des digesteurs biogaz à la place des stations de pompage. Mais comme les contrats concernant ces travaux étaient déjà signés, il s'est avéré impossible de revenir en arrière.</p> <p>Quant aux édicules existants, la mairie les a déclarés inutiles puisque, pour l'un, le marché a changé d'emplacement, et que les utilisateurs du second bénéficient de nouvelles toilettes. Ce dernier édicule a été démolé pour laisser la place aux équipements de la station de pompage SP2.</p> <p>Le comité de pilotage qui est l'espace de partage avec les autres agences de mise en œuvre a joué un rôle majeur dans l'avancement du projet, puisqu'il permet de recueillir des suggestions sur la mise en œuvre et d'inviter les autres acteurs à participer à des activités qui peuvent les intéresser. Le comité est aussi un lieu privilégié pour mesurer la progression d'ensemble du programme.</p> <p>La flexibilité du projet (avec la mutation du semi-collectif avec fosse de décantation en réseau tout-à-l'égout) est une option salubre, puisque les essais ont montré que le vacutug ne peut pas accéder partout dans le village. Contrairement au PAQPUD, le recouvrement de la contrepartie ne constitue nullement un frein à l'avancement du projet, puisque les infrastructures sont entièrement prises en charge par le budget. C'est pourquoi la contrepartie symbolique demandée contribue à l'appropriation des infrastructures par les populations, et elle est destinée essentiellement à l'appui financier au COGES.</p>	<p>Au moment des travaux, la possibilité de retards de paiement des prestations des entreprises pouvait à tout moment constituer un blocage pour celles-ci le risque, non négligeable, tenait à ce que la tranche en cours arrivait à son terme alors que les justificatifs liés au bon avancement de la tranche suivante n'étaient pas disponibles puisque les travaux n'avaient pas commencé. Leçon : pour les travaux, nous recommandons que le traitement des demandes de tranches puisse être anticipé sur la base de justifications partielles de la dépense des fonds et du programme de travail.</p> <p>Compte tenu de l'étroitesse des ruelles de Ngor, les vacutugs ne peuvent accéder à toutes les concessions du village ; les vacutugs doivent donc faire l'objet d'une adaptation technique telle que la réduction de l'encombrement latéral, la possibilité de faire marche arrière, et l'amélioration du système de traction des roues avant.</p>



Histoire à huatis sur la gestion des déchets

CHAPITRE 03

ACCÈS À
L'ASSAINISSEMENT
À MALIKA ET KEUR
MASSAR



Problématique de la gestion des déchets humains et des eaux usées

La zone de Malika Keur Massar se caractérise par un déficit en infrastructure d'assainissement concernant les eaux pluviales et usées.

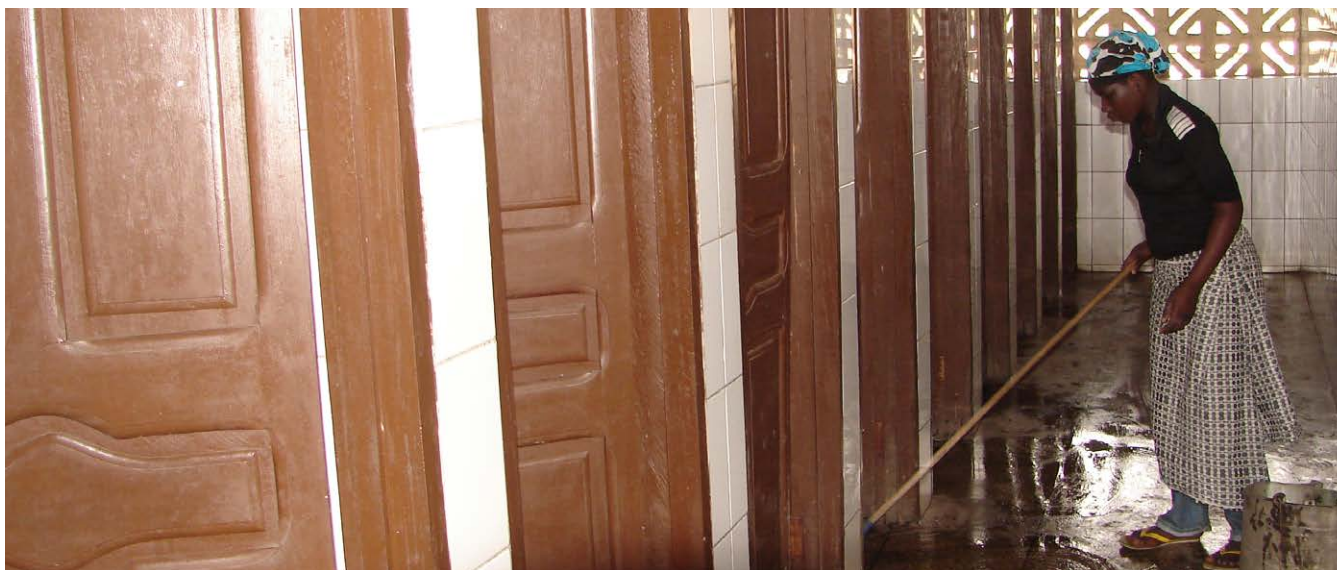
La texture du sol (sol dior, dek-dior) devrait faciliter l'infiltration des eaux de pluie ainsi que des eaux usées que les ménages déversent dans la rue. Mais la densification du bâti limite l'infiltration des eaux de pluies et augmente les risques d'inondation.

Il a été aussi constaté que la plupart des systèmes d'assainissement individuels ne sont pas conçus dans les règles de l'art. Par ailleurs, la décharge de Mbeubeuss, qui reçoit tous les déchets de la région de Dakar, est située dans le périmètre communal. Cette décharge est à l'origine de pollutions très importantes malgré les tentatives d'amélioration de sa gestion.

En ce qui concerne la gestion des déchets solides, la collecte est assurée par une entre-

prise privée assistée des GIE locaux. Les prestations de collecte comprennent une collecte domiciliaire et une collecte collective. La commune est desservie par les camions de la société AMA.

Ce service urbain est difficilement assuré dans la zone, malgré la proximité de la décharge de Mbeubeuss, surtout dans les quartiers irréguliers et les villages traditionnels où l'étroitesse des voies ne permet pas l'accès aux camions de ramassage.



Les initiatives du programme EVA II

Le programme EVA II a pour objet l'amélioration de l'accès à l'assainissement dans la zone. L'action est menée de concert avec les populations et les acteurs institutionnels aux échelons local et central.

Ce programme privilégie la méthode dite "Approche de proximité", sans toutefois écarter les autres méthodes d'animation.

Il s'agit :

- d'apporter des réponses innovantes, bien adaptées et efficaces aux carences des services urbains dans les domaines de l'eau et au profit des populations les plus défavorisées
- de renforcer les capacités de gestion à l'intention des populations et des responsables locaux
- de mettre en œuvre des mécanismes de capitalisation et de réplique de l'expérience

ENDA, l'ONG chargée de la mise en œuvre, dispose d'une grande expérience et des capacités voulues pour réaliser un projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable pour les habitants des quartiers populaires, défavorisés et irréguliers, ce projet ne devant pas attendre la régularisation définitive sur le plan foncier et urbanistique puisqu'il s'agit là de processus souvent très longs.

En outre, ces populations sont prêtes à payer ces services à un prix suffisant pour couvrir toutes les charges d'exploitation.

Conclusion

La technique d'animation participée (TAP) offre une bonne solution alternative pour la gestion participative et l'approche communautaire des projets d'eau potable et d'assainissement.

Les résultats obtenus et les impacts du projet

Réalisations physiques

ENDA a tout d'abord procédé à l'identification de l'emplacement des latrines avec les deux mairies d'arrondissement, les populations et ONU-Habitat.

Les six blocs de latrines ont été construits dans des lieux publics qui n'en disposaient pas. Ainsi le projet a équipé :

- à Keur Massar deux mosquées et un marché
- à Malika deux mosquées et un cimetière.

Les mosquées, marchés et cimetières, en tant que lieux publics de grande fréquentation, nécessitaient la mise en place et l'installation de latrines publiques.

Les latrines ont été réalisées par des entreprises locales avec la supervision de l'ONAS et de la Direction de l'assainissement ainsi que des mairies d'arrondissement, avec la mobilisation de la population locale qui a apporté du sable et le petit matériel.

Volet « Soft » du projet

La réalisation des édicules a nécessité la mobilisation des partenaires et des populations concernées. Les habitants de Keur Massar et Malika, hommes, femmes et enfants, ont participé concrètement aux travaux de

creusement des fosses. Au total, c'est une centaine d'habitants qui ont été mobilisés à Malika et Keur Massar.

Ces populations ont apporté du matériel lors de l'exécution des travaux (pioches, pelles, etc.) en plus de celui fourni par les mairies. Il y a eu également une participation financière pour la réalisation des travaux. Les habitants de Malika ont constitué ainsi une caisse communautaire pour payer le transport de matériaux entre le lieu de stockage et les quartiers (agglos, etc.) ainsi que des rafraîchissements pour les maçons et les jeunes qui ont joué les manœuvres pour aider l'entreprise.

Cette caisse communautaire a été constituée à l'appel du chef de quartier et des notables. Elle a été gérée par le délégué de quartier.

Pour la coordination des activités, deux comités ont été mis en place avec des rôles et responsabilités bien définis pour chaque partie. Ces comités de coordination des activités étaient composés :

- d'un représentant d'ENDA-Eau Populaire,
- du maire concerné,
- d'un représentant du conseil municipal,
- d'un technicien du bureau chargé des af-

fares sociales de la mairie,

- du délégué de quartier concerné
- de deux représentants des associations de développement du quartier.

ENDA a tenu au moins deux séances de sensibilisation par mois, en plus des réunions mensuelles du comité et de celles avec les notables. Les réunions se sont échelonnées tout au long de l'année et pendant toute la durée du projet.

Dix animateurs sont encadrés par ENDA-Eau Populaire et accompagnés par les 20 relais communautaires (populations) pour le suivi des activités. ENDA-Eau Populaire a renforcé leurs capacités en animation sociale et en sensibilisation des populations, et des journées de mobilisation sociale ont eu lieu dans les quartiers. Les activités ont comporté :

- des débats sur l'hygiène, la propreté et l'entretien des latrines.
- la sensibilisation des nouveaux propriétaires de branchements privés sur l'économie de l'eau, la détection des fuites, la gestion de la facture
- des journées de porte à porte, d'information et de sensibilisation dans les quartiers, avec l'aide des jeunes des associations sportives et culturelles

La formation des préventionnistes et agents des mairies d'arrondissement (le plus souvent, des agents chargés des affaires sociales) est un autre élément important du renforcement des partenaires locaux. Ils ont pour rôle de s'assurer de la bonne gestion des branchements et du bon entretien des latrines publiques. Leur implication tout au long du projet, et notamment lors des réunions avec les populations, a permis d'accroître la concertation entre la mairie d'arrondissement et les habitants qui s'impliquent davantage dans les projets de développement local.

Pour la gestion des ouvrages, un comité est institué par arrêté municipal. Le Comité de gestion est l'organe responsable :

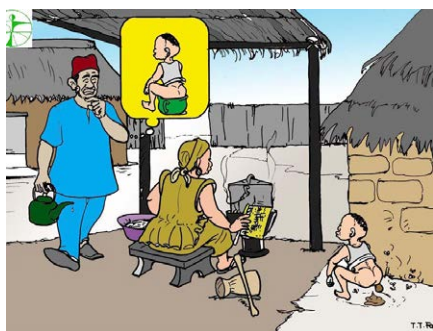
- du choix des préposés à la gestion des toilettes publiques ;

- de la gestion comptable et des opérations de trésorerie des toilettes publiques;
- de la collecte des fonds générés par les usagers ;
- de la gestion du matériel.

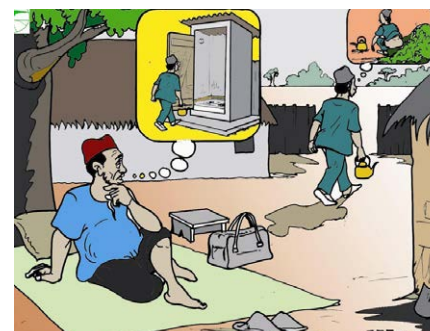
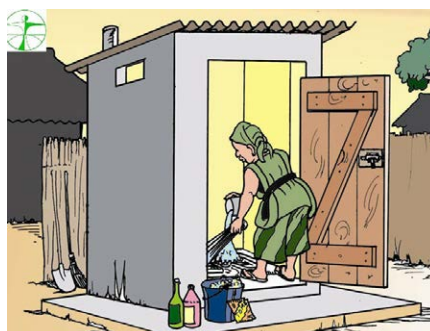
Le Comité de Gestion est composé des représentants du conseil municipal et des populations (chefs religieux, de représentants de chefs coutumiers, de représentants des femmes, des jeunes). Il est sous la tutelle de la Mairie.

ENDA-Eau Populaire en tant que maître d'ouvrage, assure le suivi et l'accompagnement du comité de gestion tout en renforçant leurs capacités techniques. Cette gestion, ainsi que les opérations de petite maintenance des toilettes, leur est déléguée.

Pour la résolution d'un problème, il faut comprendre les causes, certes, et aussi agir dans la pratique, mais cela ne suffit pas toujours, et souvent c'est notre attitude face à la situation qu'il faut changer en premier.



BOITE A IMAGES



Les leçons apprises et les contraintes

Table 2.1: XXXXX

Leçons apprises	Les Contraintes	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> - la formation des gérants des équipements d'eau potable et d'assainissement - la formation des populations à la gestion de la facture d'eau, à l'entretien des équipements (notamment, détection des fuites) et la sensibilisation à l'hygiène et à la santé - le renforcement des capacités d'organisation des populations - le renforcement des compétences en gestion de projets sociaux (concertation locale) et en gestion des ouvrages collectifs d'eau et d'assainissement <p>Ce projet constitue un exemple réussi de partenariat public-privé en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour des populations défavorisées.</p> <p>Le partenariat entre des institutions aussi différentes qu'ENDA (ONG), la SONES (entreprise publique) et la SDE (entreprise privée) n'est pas une chose naturelle qui se met facilement en place. Cette démarche a d'abord reposé sur l'engagement personnel de quelques cadres de chaque institution, qui ont pris les devants par rapport à leurs institutions respectives.</p> <p>Une ONG comme ENDA avait déjà mené toute seule de nombreuses actions de terrain en matière d'AEP et aurait pu en rester à cette démarche. C'est le souci de travailler à l'échelle de la ville qui l'a poussée à engager des relations contractuelles (et donc contraignantes) avec la SONES.</p> <p>Une entreprise publique comme la SONES a vocation à installer des équipements dans tous les quartiers. Elle pourrait tenir un discours très formel du style « le service public, c'est nous ». Mais pour être plus efficace, et plus rapidement, dans les quartiers défavorisés (et particulièrement dans les quartiers irréguliers) la SONES a accepté d'externaliser certaines fonctions importantes auprès d'une ONG (identifier les sites d'implantation, aider à la sélection de gérants bien acceptés par la population, trouver des solutions transitoires dans les zones dont le statut foncier n'est pas clair).</p> <p>Une entreprise privée comme la SDE pourrait redouter la concurrence d'autres opérateurs dans le périmètre de l'affermage, et notamment des ONG qui construisent des extensions d'eau sans toujours respecter les procédures normales de faisabilité et d'autorisation. C'est le souci d'atteindre plus rapidement les objectifs de couverture qui lui sont imposés par son contrat d'affermage qui a incité la SDE à accepter l'intervention d'ENDA, qui avait une bonne connaissance de ces quartiers et une véritable légitimité acquise au travers de programmes antérieurs.</p> <p>En outre, ONU-Habitat et la Mairie de Paris, nouveaux partenaires publics, ont permis, grâce à leur soutien financier, de multiplier l'impact du projet</p>	<p>Lentes administratives impliquant des retards de réalisation Tension politique, jeux de positionnement et enjeux de pouvoir des autorités et notables.</p> <p>En effet, avec la baisse du dollar lors de la cette réception des deuxième et troisième tranches, les fonds prévus pour la réalisation des édicules publics se sont avérés insuffisants ; de plus, le changement de modèle décidé par ONU-Habitat sur le terrain nous a imposé de passer des 10 édicules publics initialement prévus à seulement six pour ne pas dépasser les fonds mis à disposition. Ce sont ainsi quatre édicules publics de grandes dimensions et deux de taille moyenne qui ont été réalisés.</p> <p>Le projet avait pris du retard du fait du versement tardif des financements par ONU-Habitat. Le projet présenté initialement a dû être réorienté par un amendement à la convention sur la partie « assainissement », et c'est alors que la réduction du nombre de toilettes publiques de 10 à six édicules a été proposée.</p> <p>Il a donc été nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - refaire la cartographie en tenant toujours compte de la population, - faire un choix parmi les zones d'implantation prévues initialement, <p>Cela a nécessité du travail et du temps supplémentaires.</p> <p>Toutefois, malgré ce retard accumulé dès le début, l'équipe et ses partenaires sont parvenus à s'approprier le projet et réaliser les travaux dans les meilleurs délais.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le suivi du projet, notamment par des visites de terrain • Capitaliser les enseignements du projet et diffuser le document de capitalisation le plus largement possible, afin que le projet puisse être répliqué dans d'autres quartiers • S'assurer que la population a été bien sensibilisée à l'entretien et à la gestion de l'eau et des équipements collectifs • S'assurer que les préventionnistes et agents municipaux deviennent des interlocuteurs reconnus pour les habitants dans le domaine de l'eau de l'assainissement, et du développement local. • S'assurer que les autorités locales et les populations continuent à coopérer pour la réalisation de projets de développement local • partager les enseignements de ce projet (adduction d'eau potable et assainissement dans des quartiers urbains défavorisés) avec tous les acteurs de l'eau potable et de l'assainissement • Il s'agit notamment de mettre en valeur l'approche méthodologique utilisée par ENDA-Eau Populaire tout au long de l'exécution du projet, ainsi que l'implication de la population locale et le rôle moteur que peut jouer un partenariat public-privé pour apporter l'eau potable et l'assainissement dans les quartiers défavorisés. Le document mettra aussi en avant la nécessité de sensibiliser la population, que ce soit lors de l'avant-projet pour inciter les populations à y participer et leur expliquer la nécessité de payer l'eau, aussi bien que pendant l'exécution pour les former à l'entretien, sera également un message important véhiculé par le document • communiquer sur le projet à réaliser, susciter l'intérêt de nouveaux bailleurs et leur démontrer l'intérêt de la démarche, afin qu'ils la reproduisent dans d'autres quartiers urbains défavorisés <p>Avec ses missions de suivi, ENDA-Eau Populaire a renforcé ses liens avec les autorités et les populations des deux communes d'arrondissement, ce qui a eu un effet positif sur la qualité du suivi. Chaque mission de suivi a été l'occasion d'un transfert de compétences, notamment pour la formulation de propositions et la rédaction de comptes-rendus.</p> <p>Les résultats de cet accompagnement et de ce travail en partenariat se sont révélés bénéfiques, puisque de nouvelles subventions ont été obtenues par la mairie auprès d'autres ONG et bailleurs pour continuer le travail entrepris par ENDA-Eau Populaire à Keur Massar et Malika, mais cette fois dans de nouveaux quartiers.</p>

www.unhabitat.org

For more information contact:

Daniel Adom: Chief Technical Advisor, Water for African Cities Phase II
Urban Basic Services UN-Habitat • P.O. Box 30030, Nairobi, Kenya
T: +254 (0)20 762 3333 • M: +254 (0)721 437 951
E: daniel.adom@unhabitat.org

Eric Moukoro: Regional Technical Advisor (Francophone Africa), Water
for African Cities programme, UN-Habitat, 198 SIPRES 2 – VDN, Dakar,
Senegal • T: +221 33 8674629 (Office), +221 77 3320070 / 76 6841956
(Mobile) • E: eric.moukoro@unhabitat.org

UN HABITAT